

**Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation**

(2022/C 484/09)



*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par l'Espagne*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces <sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 <sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

**Pays de délivrance:** Espagne

**Sujet de commémoration:** Le cinquième centenaire de la circumnavigation de la terre

**Description du dessin:** L'expédition a débuté à Séville en 1519 et s'est achevée en 1522 après la fin de la première circumnavigation de la terre. Le dessin représente deux images: la première est celle du globe terrestre, à l'arrière-plan, et la seconde est un portrait de Juan Sebastián Elcano. Dans la partie inférieure du portrait et en lettres majuscules, la légende indique «JUAN SEBASTIÁN ELCANO» et «PRIMUS CIRCUMDEDISTI ME» (*Le premier à avoir réalisé la circumnavigation de la terre*); sur l'épaule du personnage représenté figurent les dates de début et de fin de la circumnavigation (1519-1522). Sur le côté droit et en lettres majuscules figurent le pays émetteur «ESPAÑA» et l'année de frappe «2022». Sur le côté gauche figure la marque d'atelier.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

**Volume d'émission estimé:** 1 000 000

**Date d'émission:** Premier trimestre 2022

<sup>(1)</sup> Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).